

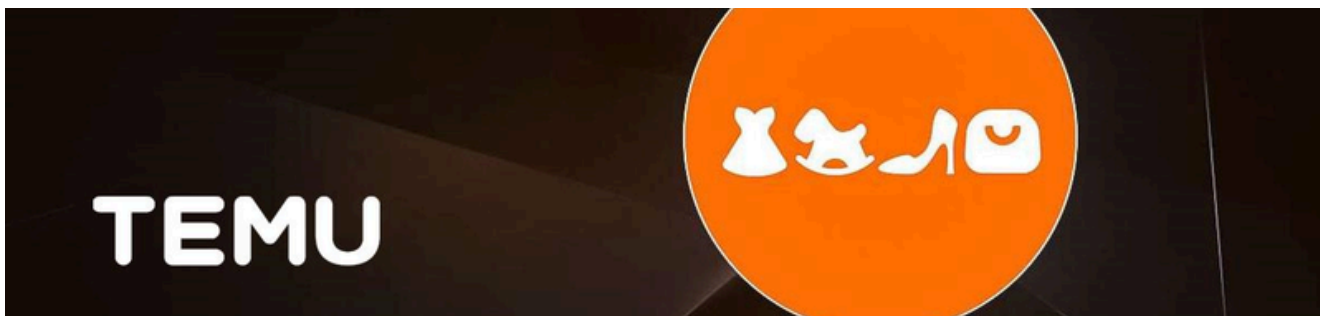
ENTREPRISE & GÉOPOLITIQUE

DÉCRYPTER LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES POUR ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DANS LEURS CHOIX STRATÉGIQUES

UN ÉVÈNEMENT

APRÈS L'UNION EUROPÉENNE, TEMU DANS LE VISEUR DE L'ASIE DU SUD-EST

Si l'ultra discounter chinois Temu était déjà dans le viseur de l'Union européenne, la charge vient désormais également des pays d'Asie du Sud-Est. Entre non-respect des normes environnementales et sanitaires, pratiques fiscales illégales et dumping social, tour d'horizon des actions et réactions.



Des stratégies de contrôle...

En octobre 2024, l'Union européenne ouvrait une enquête contre Temu pour non-conformité, voire dangerosité, d'une partie des produits qui y sont vendus, pratiques commerciales douteuses et conception addictive du service. Si les infractions sont avérées, Temu pourrait se voir infliger une amende allant jusqu'à 6 % de son chiffre d'affaires annuel. Cette enquête pourrait être suivie de la levée d'une mesure actuellement en vigueur qui autorise l'exemption de taxes pour les produits venus de l'extérieur de l'UE d'une valeur inférieure à 150 euros.

Au Vietnam, où le commerce électronique est en plein essor, Temu a fait son entrée en octobre 2024 via une stratégie commerciale agressive entre remises et livraisons gratuites et propositions de mise en relation directe des consommateurs avec les usines en Chine afin de contourner les intermédiaires vietnamiens. La réaction du Vietnam a été immédiate sur trois plans : avertissement aux consommateurs sur la circulation de produits non réglementés, notification aux autorités et menaces de rétorsions antidumping en cours d'évaluation.

La réaction de l'Indonésie, première économie de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud Est), à la possible arrivée de Temu a été, quant à elle, radicale : une interdiction totale sur le territoire indonésien. Principal argument avancé : l'impact de Temu sur les micro, petites et moyennes entreprises indonésiennes. Toutes les demandes de licence de Temu ont été rejetées par les autorités indonésiennes qui ont par ailleurs demandé à Apple et à Google de bloquer le téléchargement de l'application Temu sur son territoire.

... aux stratégies de contournement

Les acteurs chinois du e-commerce n'ont pas tardé à réagir à ces stratégies de contrôle ou d'interdiction, en mettant en place des stratégies de contournement. Parmi eux, on retrouve un nom qui a récemment émergé suite à l'épisode de l'interdiction de 12 heures de TikTok aux Etats-Unis : ByteDance, maison-mère de TikTok et TikTok Shop, également interdit en Indonésie. Pour revenir dans la partie, ByteDance a investi, en février 2024, 1,5 milliard de dollars dans Tokopedia, poids lourd de l'e-commerce indonésien.

Cette stratégie du co-actionariat pour s'implanter ou se maintenir localement est la voie proposée par Donald Trump au même ByteDance pour échapper à l'interdiction de TikTok aux Etats Unis. Celle-ci consisterait à vendre 50% de sa filiale à un acteur américain, sans pour autant céder la propriété et la confidentialité de son algorithme. Cette option ne lève toutefois pas les incertitudes sur l'utilisation des données personnelles des utilisateurs et les enjeux de sécurité nationale pointés du doigt par les autorités fédérales. Parmi les repreneurs intéressés, un nom circule, celui d'Elon Musk.

Chiffes clés Temu

- Création en 2022
- Chiffre d'affaires 2023 : 27 milliards de dollars (Projection 2024 : 50 milliards de dollars)
- Nombre d'utilisateurs : 250 millions
- 60% des utilisateurs préféreraient Temu à d'autres plateformes, notamment en Europe

ENTREPRISE & GÉOPOLITIQUE

DÉCRYPTER LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES POUR ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DANS LEURS CHOIX STRATÉGIQUES

UN RISQUE : LE DEAL



Crédit Photo : Time Magazine

“Transactionnel” ou “roi du deal”, c’est ainsi qu’est le plus communément qualifié Donald Trump dans son approche des relations internationales. Cette culture, héritée de son parcours d’homme d’affaires, bouleverse effectivement l’ordre international et entraîne une forme de sidération dans de nombreux pays, et notamment les pays européens. Si la tentation est grande chez certains de se plier à ce mode de relations, en pensant sauver ce qui peut encore l’être, le principe du “deal” porte en lui un risque géopolitique majeur pour l’Union européenne : celui de la désunion.

De la sidération au renoncement

Sidération, c’est le sentiment qui aura submergé les sociétés européennes à l’annonce des résultats de l’élection américaine. Cependant, les signaux allant dans le sens de la victoire de Trump n’ont pas manqué et au niveau de la Commission européenne, une « task force » était en place depuis un an pour anticiper les impacts d’un tel résultat sur l’Union européenne. En dépit de cette initiative, on assiste à une forme d’attentisme et à une difficulté à parler d’une seule voix. Retard à la réaction des 27 lorsque le président américain indique vouloir

annexer le Groenland, ouvrant ainsi la possibilité qu’un pays de l’OTAN entre en conflit direct avec ses propres alliés au sein de cette organisation. Tergiversations sur l’application possible de la Directive DSA (Digital Services Act) alors que les barrières de la modération sur les réseaux sociaux sont en train de tomber les unes après les autres au nom d’une “liberté d’expression” absolue. Incertitudes sur l’avenir du Green Deal et des directives qui en découlent face à une possible guerre commerciale à venir avec les Etats-Unis.

Du renoncement au deal

En ouvrant la voie au renoncement sur un certain nombre d’enjeux majeurs – climat, utilisation de la technologie, défense -, on assiste à de premières brèches dans un consensus européen par nature difficile à construire à 27. Face à la “loi du plus fort” portée par Trump II, un certain nombre de pays européens semblent tentés par la voie des relations bilatérales, la voie du “deal”, au moment où le futur président américain envisage de choisir lui-même ses interlocuteurs parmi les chefs de gouvernements européens, selon les sujets. Or les crises précédentes entre les Etats-Unis et l’Europe ont prouvé d’une part, que l’Europe pouvait être extrêmement agile dans la tourmente et d’autre part, que c’est son union qui fondait sa résilience (cf. la crise des droits de douanes sur l’aluminium et l’acier en 2018).

Du deal à la désunion

Le maintien de l’union peine cependant à passer à la vitesse supérieure en termes d’actions concrètes, alors même que ce sujet a pris une dimension existentielle avec l’invasion de l’Ukraine par la Russie. Or tout converge vers l’union comme principale réponse aux bouleversements géopolitiques actuels. Les rapports Letta et Draghi sur le marché unique ou la compétitivité européenne sont fondés sur ce principe. La question de la sécurité européenne est fondée sur ce principe. La capacité à relever les défis de la transition énergétique est fondée sur ce principe, pour un continent comme l’Europe qui ne dispose d’aucune matière première en quantité dans une chaîne d’approvisionnement mondialisée.

Une réunion exceptionnelle, qualifiée de “retraite”, est prévue le 3 février 2025, entre les dirigeants de l’Union européenne, du Royaume-Uni et de l’OTAN. Si le sujet principal sera celui de la défense européenne, les réponses de l’UE aux défis géopolitiques actuels ne manqueront pas d’y être abordées.

Espérons que cette “retraite” sera plutôt une renaissance de l’Union européenne.

ENTREPRISE & GÉOPOLITIQUE

DÉCRYPTER LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES POUR ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DANS LEURS CHOIX STRATÉGIQUES

UN LIVRE

RETOUR À LEMBERG DE PHILIPPE SANDS



*“Retour à Lemberg”
de Philippe Sands,
édité en Livre de
poche (768 pages)
ou en roman
graphique aux
Editions Delcourt*

Paru en 2016 et édité en 2023 en roman graphique, **“Retour à Lemberg” est un ouvrage majeur à double titre : au regard des drames intimes que des millions d’européens ont vécu sous le régime nazi et au regard du droit pénal international qui trouve ses sources dans la 2e guerre mondiale à travers l’engagement de deux juristes, originaires de Lemberg.**

Comment les termes “génocide” et “crime contre l’humanité” sont nés

Lorsque Philippe Sands, juriste franco-britannique spécialisé en droit international, accepte en 2010, l’invitation à délivrer une conférence à l’université de Lviv (anciennement Lemberg), il ne se doute pas qu’il va s’immerger dans une longue et bouleversante enquête sur le destin de sa propre famille, décimée dans les camps. Il ne se doute pas non plus qu’il va croiser l’histoire de deux hommes, tous deux originaires de Lemberg, qui vont participer à la construction du droit pénal international : Hersch Lauterpacht et Raphael Lemkin.

“Retour à Lemberg”, ce sont quatre biographies parallèles et notamment celles de ces deux juristes qui ont fondé deux approches majeures du droit international : défense prioritaire des individus - crime contre l’humanité - pour Lauterpacht qui va travailler à faire intégrer ce nouveau chef d’accusation au procès de Nuremberg, et défense prioritaire des groupes – génocide - pour Lemkin, qui ne parviendra pas à le faire ajouter aux chefs d’accusation mais réussira à ce qu’il figure dans le document final à la rubrique des crimes de guerre.

Dans ce récit-enquête intense, c’est toute l’architecture d’une paix solide, dont le droit serait la clé de voûte, qui se construit sous nos yeux.

En terminant la dernière page de “Retour à Lemberg”, vous ferez probablement la chose suivante : lire le discours inaugural du Procureur Robert “Justice” Jackson lors du Procès de Nuremberg. Lire ce texte au moment où le droit international est remis en cause, pour ne pas dire inexistant, et où les guerres se multiplient, est une expérience bouleversante mais également salutaire pour toutes celles et ceux qui croient à la force du droit plutôt qu’à la loi du plus fort.

Extrait du Discours inaugural de Robert H. Jackson (Nuremberg, 21 novembre 1945)

“[...] L’expérience a également montré que les guerres ne se laissent plus localiser. Toutes les guerres modernes aboutissent finalement à des guerres mondiales et il n’est pas possible à une grande nation d’éviter d’être entraînée.

Si nous ne pouvons pas éviter d’être mêlés à la guerre, il reste l’espoir de la prévenir. Je me rends trop bien compte des faiblesses d’une intervention purement juridique pour prétendre que la décision prise d’après ce seul statut peut empêcher toute guerre future.

Les procédures juridiques suivent toujours le fait accompli. On n’entreprend des guerres que lorsqu’on croit pouvoir les gagner. Menacer les auteurs de guerre de sanctions sur leur personne s’ils perdent la guerre n’est pas un moyen suffisant pour l’empêcher, si les agresseurs estiment que le danger d’une défaite est minime. Mais le dernier moyen d’empêcher le retour continu de guerres qui seront inévitables tant qu’existera un système d’illégalités internationales, est de rendre les hommes d’État responsables devant la loi. Et laissez-moi spécifier que cette loi qui sera appliquée d’abord à l’Allemagne le sera à toute autre nation, y compris celle qui mène ici les débats. La seule façon d’en finir avec les tyrans, la force et les agressions est de soumettre tous les hommes à la même loi. Ce procès est un effort désespéré de l’humanité pour appliquer la loi à des hommes qui ont abusé de leur pouvoir pour ébranler les fondements de la paix mondiale, et violer les droits de leurs voisins.

Ce procès fait partie des efforts accomplis pour assurer la paix à l’avenir. Le premier pas fait dans cette direction est l’organisation des Nations Unies qui pourront prendre ensemble des mesures diplomatiques pour éviter la guerre.”

Lien vers le discours intégral: <https://shorturl.at/yYzeV>

Pour prolonger les échanges sur ces sujets ou sur tout autre sujet lié à la gestion des risques :

Marine CHAMPON - Fondatrice & Dirigeante d’INITIATIK - marine.champon@initiatik.fr - +33 (0)6 62 29 72 27

Pour en savoir plus sur INITIATIK : www.initiatik.com